

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Covid-19 :

Digne-les-Bains, le 09/09/2020

Port du masque obligatoire sur les marchés à Barcelonnette et Saint-Auban (commune de Château-Arnoux-Saint-Auban)

Afin de prévenir tout comportement de nature à favoriser les risques de contagion, la préfète des Alpes-de-Haute-Provence a pris deux arrêtés rendant obligatoire le port du masque sur les marchés de plein-air de Barcelonnette, à la demande du maire, et Saint-Auban.

Cette obligation est rendue nécessaire par la forte fréquentation sur ces secteurs, la concentration particulièrement importante des personnes sur les marchés et l'existence de clusters dans les communes voisines. En outre, les organisations spécifiques mises en place sur les marchés ne garantissent pas le respect des règles de distanciation sociale.

À partir du 6 septembre et jusqu'au 30 octobre 2020 inclus, le port du masque est donc obligatoire :

- À Barcelonnette :
 - Sur les marchés organisés place Aimé GASSIER, les mercredis et samedis matin ;
 - Sur le marché artisanal organisé place Valle de Bravo, le 26 septembre 2020.

- À Saint-Auban (commune de Château-Arnoux-Saint-Auban) :
 - Sur le marché place Péchiney les dimanches matins de 6 h 00 à 13 h 00.

Les éventuels contrevenants s'exposeront à l'amende prévue pour les contraventions de la 4^e classe (135 €).

Rappel : le masque est obligatoire pour toute personne âgée de plus de 11 ans, sauf personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant cette dérogation.

Service de la communication
et de la représentation de l'État

Tél : 04 92 36 72 10
04 92 36 73 16

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Préfecture
8 Rue du Docteur ROMIEU
04016 Digne-les-Bains Cedex